

Les motifs de rupture de parcours de formation sont de plusieurs ordres et sont traitées différemment. Dans tous les cas, un dialogue avec le formateur est possible pour adapter la formation au bénéfice du stagiaire. La lutte contre l'abandon de parcours est une priorité pour notre établissement.

Outre assurer le suivi obligatoire des stagiaires durant leurs parcours, il s'agit également de garantir l'égalité des chances et de faire en sorte que chaque étudiant puisse construire son avenir professionnel. Pour cela, l'établissement a établi un plan de prévention en 3 points :

- Les causes d'abandon de parcours
- La prévention de ces risques
- La mise en place de propositions d'actions

I/ Connaître les principales causes d'abandon :

- Liées aux Risques physiques : une pathologie plus ou moins grave, un handicap, une grossesse ...
- Liées aux Risques psychologiques et psychiques : la perte de motivation, l'anxiété liée aux examens et à l'échec scolaire, le repli sur soi, la perte de lien social, la dépression, le risque sanitaire ...
- Liées aux situations du quotidien : l'absentéisme régulier, une mauvaise orientation, un environnement social ou économique défavorable, le manque de temps, des problèmes de transports, l'impossibilité d'accéder à un logement

II/ Repérer et prévenir les abandons de formation :

1/ Savoir détecter les signes avant-coureurs : Les signes avant-coureurs forment un faisceau d'indices pouvant permettre d'identifier un étudiant en difficulté et d'intervenir avant un décrochage total :

- Sur les apprentissages : perte de motivation, d'intérêt ou de concentration, baisse de l'investissement dans le travail personnel, difficultés à s'organiser et à gérer son travail et à respecter les échéances de la restitution des écrits, difficultés à s'inscrire dans les pratiques du lieu de stage, etc.
- Sur le comportement social : absentéisme, retards, non-respect du cadre, difficultés à travailler en groupe ; etc.
- Sur l'équilibre personnel : perte de confiance en soi, repli, anxiété, etc.

III/ Mettre en place des propositions d'actions :

Au sein l'association Solidarité Action, ces signaux d'alarme sont pris en considération. C'est pour cela que certains outils spécifiques ont été instaurés afin de prévenir et/ou limiter ces ruptures de parcours.

Avant l'entrée en formation :

- Une sensibilisation dès le premier entretien sur les contraintes et volumes de travail que nécessitent les formations proposées
- Les responsables de l'association et le formateur orientent et informent sur les dispositifs de financements, les possibilités de logement, la santé, etc.
- Un site internet qui reprend le déroulé de la formation et les possibilités d'accompagnement social

Pendant la formation :

- Le site internet qui décrit les aides régionales, sociales et communique des informations pratiques
- Un référent handicap qui informe, oriente, conseille les étudiants en situation de handicap
- Un contrôle des absences
- Une vérification est effectuée
- Le stagiaire doit apporter un justificatif ou, dans le cas où il n'en aurait pas, sera convié par le formateur à un entretien individuel, afin d'exposer la situation et d'en comprendre le(s) difficulté(s).
- Un suivi individualisé et personnalisé
- Des entretiens individuels à la demande de l'étudiant ou du formateur
- Un tour de table en début de formation du formateur permet de mesurer les attentes des participants.
- Procédure de gestion des abandons et de relance systématique pour prévenir les ruptures de parcours.
- Listing des relances et carnet de rendez-vous individuels.
- Méthodes activées pour favoriser l'implication : documents coconstruits, temps d'échange, enquête terrain, plate-forme pédagogique...
- Outil de liaison entre l'entreprise, l'apprenant et l'association : carnet de suivi ou tableau de bord dématérialisé.

IV/Abandon ou rupture pour motif d'insatisfaction :

- Si le stagiaire abandonne la formation en cours de formation pour des raisons d'insatisfaction ou d'incompatibilité avec le formateur, il est entendu par président de l'association en présence du formateur.
- Si aucune solution n'est trouvée et que l'insatisfaction est démontrée et avérée, le centre de formation annule la formation.
- Si l'insatisfaction est non avérée et non démontrée (mouvement d'humeur), un coût de 30% du montant la formation est facturé.
- Si un compromis est trouvé ou possible avec le stagiaire (changement de formateur, de salle de formation, changement de pédagogie, commande de documentation), la séquence de formation se poursuit.